

*Questions orales*

En réponse à sa question d'aujourd'hui, le groupe Principal est composé de 30 entreprises, dont l'une est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Ce sont deux sociétés de placement qui ont nuit considérablement au groupe, lorsqu'elles ont éprouvé de graves difficultés.

Dès 1983, la Société d'assurance-dépôts du Canada a surveillé de très près l'institution dont elle était responsable, la société de fiducie, au point d'exiger que les actifs de cette entreprise soient très liquides. Ainsi, cette entreprise s'aperçut que la Société d'assurance-dépôts du Canada pourra couvrir pratiquement toutes les pertes et si cette société de fiducie a des liquidités, c'est bien grâce à la surveillance étroite exercée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, mois après mois.

● (1440)

## LE TRANSFERT DE FONDS QUI AURAIT ÉTÉ FAIT

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, j'ai déclaré hier, et je le répète aujourd'hui, qu'il existe des liens évidents et apparents entre les quatre entreprises qui ont été nommées à la Chambre des communes. En ce qui a trait à la société Principal Savings and Trust, le ministre sait-il qu'elle a transféré des fonds à la société First Investors Corp. Ltd., qui, soit dit en passant, n'avait ni siège ni papier à en-tête propres jusqu'en 1986 et fonctionnait sous les auspices de la Principal Savings and Trust? Le savait-il? Le ministre ne va-t-il pas reconnaître qu'il en a été mis au courant lorsque les représentants de la Société d'assurance-dépôts du Canada en ont été avisés par courrier recommandé, le 16 juillet 1987?

Je demande donc au ministre, pour la gouverne de ces investisseurs et de tous ces Canadiens, de bien vouloir nous faire part de la portée de l'enquête? Va-t-il la rendre publique, afin que nous puissions tous voir si les cadres et les administrateurs des entreprises concernées sont honnêtes et compétents? Ou allez-vous plutôt continuer à induire les Canadiens en erreur à cet égard?

**M. le Président:** Je suis persuadé que le député souhaite ardemment que le ministre se penche sur cette question et donne une réponse détaillée, mais je demande à tous les députés de faire attention à la façon dont ils expriment ces souhaits dans leur introduction.

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, les communications entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et les institutions membres sont, bien entendu, confidentielles, à l'instar des dossiers médicaux. Tout le régime d'assurance ne pourrait fonctionner autrement. Le député le sait pertinemment.

En ce qui a trait à l'avenir, je demande une fois de plus au député de se reporter à la politique du 18 décembre qui prévoit la mise en oeuvre d'un nouveau programme de régie des sociétés, des administrateurs indépendants et de nouveaux comités qui surveilleront ces événements, tout cela afin de prévenir dans une large mesure, le problème même dont nous parlons aujourd'hui. En plus de ce programme, nous avons adopté une

politique d'investissements prudents qui empêchera le genre d'investissements qui, à mon avis, ont contribué largement aux problèmes éprouvés par ce groupe.

## LE PRINCIPAL GROUP—L'ENQUÊTE

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État aux Finances. Au début de juillet, j'ai assisté à Regina à une réunion de plus de 1 000 investisseurs mécontents de Principal Group. Un grand nombre d'entre eux ont cru avoir placé leur argent avec Principal Trust mais ont découvert par la suite que cet argent avait en fait abouti entre les mains de deux autres filiales non assurées de Principal Group: la First Investors Corporation et Associated Investors.

Le ministre ou le ministère de la Consommation et des Corporations sont-ils en train d'enquêter pour savoir si Principal Group s'est rendu coupable d'allégations mensongères? Dans l'affirmative, sont-ils prêts à tenter des poursuites judiciaires?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On a prétendu qu'il y avait eu des allégations mensongères et j'étudie la question. On m'a également informé que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait assigné en justice, aux termes de la Trade Practices Act de la Colombie-Britannique, les deux groupes d'investisseurs, Principal Group et Principal Trust Company, pour répondre à des accusations d'éventuelles allégations mensongères.

Je peux dire au député que les contrats que les clients ont signé par la suite indiquaient clairement qu'ils n'étaient pas couverts par l'assurance de la SADC en caractères cinq fois plus gros que le reste des contrats. Je conduis une enquête pour savoir si des allégations mensongères sont à l'origine de la signature des contrats. Comme je l'ai dit, il y a également d'autres actions en cours qui posent la même question.

## L'ÉTUDE DES DOCUMENTS

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Un représentant du ministère de la Consommation et des Corporations qui assistait à la réunion de Regina a invité l'assistance, les investisseurs qui ont perdu de l'argent, à envoyer un compte rendu de leur expérience personnelle accompagné des documents qu'ils avaient reçus des représentants du groupe. Le ministre doit certainement les avoir reçus maintenant et s'être mis en rapport avec son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. Ils doivent maintenant avoir étudié ces documents et ces allégations.

J'ai, moi aussi, reçu des lettres remplies d'allégations. Le ministre doit certainement être en mesure maintenant de déclarer s'il y a eu effectivement des malversations et si le gouvernement est prêt à prendre des mesures pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus jamais...

**M. le Président:** A l'ordre. Le ministre pourra probablement trouver une question dans cette entrée en matière.